

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2018/05/29-02

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 29 mai 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 03 mai 2018 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Tarification des frais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Le conseil d'administration approuve la tarification des frais de la VAE à compter de l'année universitaire 2018/2019 telle que détaillée dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 2 abstentions.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 29 mai 2018


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



TARIFICATION DES FRAIS de la VAE A compter de l'année 2018/2019

Avis favorable de la CFVU du 03 mai 2018
Soumis à l'approbation du CA du 29 mai 2018

VAE Individuelle (hors DIN)

Instruction de la demande et aide au montage du dossier	100 €	
Accompagnement méthodologique (facultatif)	Forfait 1200 € (20 heures)	
Frais d'expertise et d'organisation du jury de VAE	DUT / LICENCE - MASTER/INGENIEUR	DOCTORAT
	1000 €	1900 €

Validité de la démarche après recevabilité : 2 années universitaires (les DIN seront à payer une seule fois même si la démarche se poursuit sur l'année universitaire suivante)

VAE spécifiques (hors DIN)

VAE Démarche d'Entreprise et VAE Collective en partenariat	Tarif négocié en fonction des besoins de l'entreprise
--	---

Validité de la démarche après recevabilité : 2 années universitaires (les DIN seront à payer une seule fois même si la démarche se poursuit sur l'année universitaire suivante)

Prestation post-jury VAE

Parcours post-jury si VAE partielle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Calcul au prorata du coût du diplôme en fonction du volume horaire des enseignements restant à acquérir. ✓ 80 €/h tutorat et de suivi individualisé pour la réalisation et le suivi d'un travail spécifique prescrit par le jury
-------------------------------------	---